

Appel à manifestation d'intérêt :
Végétalisation des entreprises
Règlement

Contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche souhaite accompagner les entreprises du territoire dans la renaturation et la désimperméabilisation de leur parcelle.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche **propose à 5 entreprises volontaires un soutien technique et financier pour la végétalisation de leur parcelle.**

En parallèle de cet AMI, la CCPDA de répondra à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Office Français de la Biodiversité « Projets collectifs d'entreprises en faveur de la biodiversité des territoires », pour permettre le financement de la partie ingénierie via un accompagnement par un expert à la réalisation d'un projet inter-entreprise sur le thème de la biodiversité.

Les objectifs de l'AMI de la CC Porte de DrômArdèche

- Accompagner des projets de végétalisation portés par les entreprises en ZAE ;
- Améliorer l'aménagement des zones d'activités pour renforcer les corridors écologiques et créer des îlots de fraîcheur ;
- Améliorer la qualité de vie et le cadre de travail des salariés ;
- Sensibiliser et mobiliser les salariés des entreprises dans la mise en œuvre de plantation et de gestion respectueuses de l'environnement.

À travers cette initiative, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche ambitionne de faire des zones d'activités économiques des espaces de vie, plus attractifs et exemplaires.

Candidats éligibles à l'AMI

Les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Accompagnements et prestations financés par l'AMI

Les entreprises lauréates bénéficieront d'un accompagnement technique tout au long du projet de végétalisation comprenant :

- L'élaboration du projet de végétalisation (visite sur site, propositions techniques pour les plantations d'arbres et d'arbustes)
- Les préconisations techniques (choix des arbres et arbustes locaux, préparation du sol)
- La réception des chantiers et suivi des plantations pendant 3 ans.

La CC Porte de DrômArdèche financera à hauteur de **1 000 € maximum par entreprise**, l'achat des plants et du paillage nécessaires à la réalisation des projets retenus ainsi que la réalisation de deux réunions collectives d'informations animées par une association. **Un bonus de 500€ par projet** pourra être alloué aux entreprises qui déploient cette végétalisation en désartificialisant du foncier (*ancien parking, voirie...*).

L'organisation interne, la préparation du terrain, l'animation des chantiers par l'association sera à la charge de l'entreprise (coût d'environ 1500 euros ou plus en fonction de la taille du chantier).

Engagements des entreprises

Les entreprises lauréates de l'AMI s'engageront à :

- Elaborer, préparer et réaliser les chantiers de plantations selon les préconisations techniques de l'association et avec les plants fournis

- Sensibiliser les salariés de l'entreprise à la démarche et les mobiliser dans la mise en œuvre du projet (participation au chantier de plantations notamment)
- Prendre en charge une partie de l'organisation et le coût du chantier de plantations
- Assurer le suivi et l'entretien des plantations
- Préserver le linéaire de haies et les arbres pour une durée d'au moins 10 ans
- (Si lauréat de l'AMI de l'OFB) : Signer une charte d'engagement, à mener à terme la démarche, dans le cadre d'un plan d'actions d'une durée de 2 ans qui fera l'objet d'un suivi et d'une reconnaissance officielle par l'OFB.

Critères de sélection des projets

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères exposés ci-dessous et dans la limite du budget alloué à l'opération.

Les candidatures des entreprises seront analysées au regard des critères suivants :

- Complétude du dossier de candidature et éligibilité de l'entreprise au regard de sa localisation
- Actions et projets de l'entreprise en matière de développement durable et de transition écologique (démarche RSE, actions en faveur de la biodiversité, gestion durable des espaces verts, sobriété énergétique...)
- Cohérence du projet de végétalisation avec les objectifs de l'AMI et la démarche de l'entreprise en matière de transition écologique
- Dimensionnement du projet : plantation d'au moins 50 mètres linéaires ou 50 plants (le linéaire de 50 m peut être fractionné en plusieurs sections)
- Organisation et moyens prévus par l'entreprise pour réaliser le projet
- Sensibilisation et mobilisation des salariés dans la mise en œuvre du projet
- Réalisation d'aménagements extérieurs favorisant la convivialité et la qualité de vie au travail (tables de pique-nique, terrain de pétanque, potager...) envisagés en parallèle du projet de végétalisation.

Calendrier de l'AMI

- 1^{er} juillet 2026 : début de la réception des candidatures
- 10 Août 2026 : fin de la réception des candidatures
- 15 Août 2026 : annonce des entreprises lauréates
- Septembre 2026 : réunion d'information sur les plantations
- Octobre/novembre 2026 : visite sur site et finalisation des projets de plantations
- Décembre /janvier 2027 : commande des plants
- Janvier/Février 2027 : préparation des chantiers de plantations
- Février/Mars 2027 : réalisation des chantiers de plantations

Contenu et dépôt du dossier de candidature

Les candidats devront déposer un dossier de candidature complet avec les pièces suivantes :

- Dossier de candidature ci-joint
- Plan ou vue aérienne avec la localisation approximative des plantations et des aménagements envisagés sur le site de l'entreprise
- Documents de présentation de l'entreprise et de ses actions pour la transition écologique (facultatif)

Le dossier de candidatures devra être transmis par mail à l'adresse j.vire@portededromardeche.fr avant le 10 Aout 2026.

Contact

Communauté de communes Porte de DrômArdèche

Juliette Vire, Chargée de mission Accompagnement des entreprises à la transition - Direction du développement économique

Tél : 06 59 04 48 57 **Mail** : j.vire@portededromardeche.fr